

La fin du contrat de construction

Vendredi 27 novembre 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Philippe TRICOIRE

Maître de conférences HDR à
l'Université d'Aix-Marseille

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Avocat à Angers
Antarius Avocats

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Construction

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 27 août au 1^{er}
décembre 2026– Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Au terme de cette formation le participant connaîtra toutes les
procédures à respecter lors d'une fin de contrat de construction et comment réagir
en cas de situations problématiques.

Programme pédagogique de la journée :

I. Situation paradigmatique : la réception de l'ouvrage

A. Principe et effets de la réception

- Notion - distinction avec les notions voisines d'achèvement et de livraison
- Acceptation de l'ouvrage et incidences
- Fin de la période d'exécution du contrat d'entreprise et point de départ des garanties légales
- Réserves (Notion)
- Effets de purge
- Notion de désordres apparents et prise en compte de la qualité du maître de l'ouvrage
- Incidences en matière de VEFA

B. Modalités de la réception

- Réception amiable contradictoire
- Articulation OPR/OPL - Réception/Livraison
- Réception tacite
- Réception judiciaire
- Brefs éclaircissements sur la réception "par lots"

C. Les suites directes de la réception

- Le traitement des réserves à la réception
- Le règlement du solde du prix et des aspects financiers
- La retenue de garantie

II. Situations problématiques : défaillance et résiliation

A. La défaillance d'une entreprise

- Constat et incidences
- La substitution d'entreprises et ses conséquences
- Question de l'opportunité d'une réception des travaux déjà réalisés
- Incidences dans les rapports de VEFA (retards, actions...)

B. La résiliation du contrat

- Causes et modalités (à l'initiative du MO et à l'initiative de l'entreprise)
- Effets, incidences et précautions

La fin du contrat de construction

Vendredi 27 novembre 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Philippe TRICOIRE

Maître de conférences HDR à
l'Université d'Aix-Marseille

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Avocat à Angers
Antarius Avocats

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Construction

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 27 août au 1^{er}
décembre 2026 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Principe et effets de la réception
- 9h30-11h : Modalités de la réception
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Les suites directes de la réception
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Défaillance d'une entreprise et résiliation du contrat
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société : Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.